



Succession : Valeur des parts Sci

Par **Thierry M**, le **24/02/2018** à **12:48**

Bonjour,

Mon papa est décédé il y a quelques mois. Il avait des parts dans la Sci familiale.

Au moment de l'acte chez le notaire, disant que l'on acceptait la succession, une valeur nous a été donnée.

Depuis, nous voulons revendre nos parts mais les autres associés disent qu'il n'y a jamais eu de réévaluation de la valeur des parts et qu'elle a certainement bien diminué.

Je trouve cela curieux, il me semblait que l'on devait se baser sur ce qui a été dit au moment de la signature.

Sinon cela signifie qu'on accepte une succession sans vraiment savoir sa valeur?

De plus, depuis le décès, ils ont voté des travaux.

Est ce normal ?

Cordialement